

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022**

Délibération n° 2022-06-67

Date de la convocation : 1er octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procurations : 7

Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Le sept octobre deux-mil-vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

Procurations :

Christian SEUX procuration à Geneviève MANDON
Denis THOUMY procuration à Pascale ROCHETIN
Michel TEYSSIER procuration à Vincent DUCREUX
Hélène BESSON procuration à Yvette ROCHETTE
Cécile BASTY procuration à Laurence LAROIX
Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET
François SANTIAGO procuration à Evelyne MERLE

Absents excusés : Alexandre MASSARDIER

Secrétaire : Jean-Pierre BASTY

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN RUE DU BOIS TERNAY

Monsieur le Maire informe qu'en date du 4 octobre 2022, la société Forez Foncier, titulaire d'un permis de construire pour 2 immeubles collectifs sur les parcelles cadastrées AB 332, AB 339, et AB 133 propose à la commune, conformément au classement d'une partie de la parcelle AB 332 en emplacement réservé du PLU, d'acquérir une bande de terrain de 7 mètres de large sur 35 mètres de long environ rue du Bois Ternay.

Cette acquisition permettrait à la commune de poursuivre la requalification de la rue du Bois Ternay et de créer du stationnement supplémentaire.

La proposition de la société Forez Foncier s'élève à 100 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE son accord pour l'acquisition de la bande de terrain classée en emplacement réservé rue du Bois Ternay soit 7 mètres de large sur 35 mètres de long environ au prix de 100 € le m² sur la parcelle AB 332,
- AUTORISE le maire à signer l'acte de cession, après bornage. Les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 8 octobre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20221007-2022-06-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Le Maire
Vincent DUCREUX

